

Règlements du concours

En participant au concours, vous indiquez avoir lu et accepté les termes et règlements du présent concours énoncés ci-dessous.

Les participants doivent obligatoirement répondre correctement à la question présentée dans ce concours. Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort parmi toutes les bonnes réponses acheminées via l'adresse de courriel de la représentation : concours.barcelone@mri.gouv.qc.ca au plus tard le lundi 10 février à 12 heures. Le tirage au sort sera effectué dans les meilleurs délais suivant la fin du concours par un représentant du Bureau du Québec à Barcelone. À noter que les réponses écrites sur le mur de notre page Facebook de même que via notre compte Twitter **ne seront pas acceptées. Seule la personne gagnante sera contactée par courriel et devra s'identifier par téléphone pour obtenir son prix.**

Règles générales

1. Le prix du présent concours consiste en une paire de billets pour assister au spectacle de l'inauguration du Black Music Festival de Cold Specks présenté le 10 février à l'Antiga Fàbrica d'Estrella Damm, à Barcelone.
2. Si l'un des gagnants n'est pas en conformité avec le règlement du concours, le Bureau du Québec à Barcelone se réserve le droit de le disqualifier.
3. Les gagnants autorisent le le Bureau du Québec à Barcelone à utiliser, si requis et sans aucune forme de rémunération, leur nom à des fins de diffusion des résultats du concours.
4. Si les gagnants refusent d'accepter leur prix, le Bureau du Québec à Barcelone sera libéré de toute responsabilité et obligation envers eux.
5. Le Bureau du Québec à Barcelone se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours, si requis. Le Bureau du Québec à Barcelone n'assume aucune responsabilité pouvant résulter de pertes, retards, erreurs d'adresse ou de toute autre erreur.
6. Pour leur protection, les participants sont invités à ne communiquer aucun renseignement personnel avec leur réponse. Les renseignements qui sont demandés aux participants et au gagnant dans le cadre du concours seront utilisés uniquement par le Bureau du Québec à Barcelone et ils seront détruits

une fois leur durée de vie utile terminée. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans le consentement des participants ou du gagnant et en fournissant ces renseignements, ceux-ci consentent à leur utilisation aux fins indiquées. Seul le prénom et le nom du gagnant seront divulgués sur les outils Web 2. Le tout se fera en respect de la [politique de confidentialité du ministère](#).

7. Dans le cadre de ce concours, les décisions de le Bureau du Québec à Barcelone sont finales et sans appel.
8. Ce concours est nul là où la loi l'interdit et est assujetti au droit applicable au Québec.
9. Aucune communication ou correspondance en relation avec le concours ne sera échangée avec les participants, sauf avec les gagnants.
10. Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par un tribunal, alors ce paragraphe sera considéré nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par le droit applicable.
11. Le prix est non échangeable, non négociable.
12. Le gagnant sera contacté par courriel le 10 février
13. Le concours est en vigueur du du 5 février à 10 février à 12h 00 (heure locale)

Reglas del concurso

Con la participación en el concurso, cada concursante indica haber leído y aceptado la normativa y las reglas de este concurso, cuyos términos se exponen a continuación.

Para poder ganar, los participantes deben obligatoriamente responder correctamente a la pregunta planteada en este concurso. Entre todas las respuestas correctas recibidas a la dirección concours.barcelone@mri.gouv.qc.ca hasta las 12 horas del lunes 10 de febrero de 2015, se efectuará un sorteo al azar para elegir a los ganadores.

Atención: Las respuestas escritas en el muro de nuestra página de Facebook o en nuestra cuenta de Twitter no se aceptarán. Los ganadores serán contactados por correo y tendrán que identificarse por teléfono para poder obtener su premio.

Reglas generales

1. El premio consiste en una entrada doble para la inauguració del Black Music Festival el próximo martes 11 de febrero en l'Antiga Fàbrica de Estrella Damm, en Barcelona.
2. Si el ganador no está de acuerdo con las normas del concurso, la Oficina de Québec en Barcelona se reserva el derecho de descalificarlo.
3. Los ganadores autorizan a la Oficina de Québec en Barcelona a utilizar, si es necesario y sin ninguna remuneración a cambio, su nombre con el fin de difundir los resultados del concurso.
4. Si el ganador rechaza el premio, la Oficina de Québec de Barcelona será liberada de toda responsabilidad y obligación al respecto.
5. La Oficina de Québec en Barcelona se reserva el derecho de modificar, aplazar o anular el presente concurso si lo considera necesario. La Oficina de Québec en Barcelona no asume ninguna responsabilidad que se derive de pérdidas, retrasos, errores en el correo electrónico o cualquier otro tipo de error.
6. Los datos personales que se piden a los participantes en el marco del concurso serán utilizados únicamente por la Oficina de Québec en Barcelona en el contexto del concurso. Estos datos serán destruidos cuando termine su vida útil. Los datos no serán utilizados para ningún otro fin sin el consentimiento de los participantes, quienes rellenando el formulario consienten su utilización para los fines descritos. Todo se hará respetando la política de confidencialidad del ministerio.
7. En el contexto del concurso, las decisiones de la Oficina de Québec en Barcelona serán definitivas y no admitirán recurso ni queja alguna.
8. Este concurso será nulo si incumple la ley y está sujeto al derecho aplicable en Québec.
9. No se mantendrá comunicación ni correspondencia con los participantes, a excepción de los ganadores.
10. Si un párrafo de este reglamento se declara o se juzga ilegal, imposible de ejecutar o nulo por un tribunal, se procederá a la anulación de dicho párrafo, pero el resto se mantendrá vigente dentro de los límites que marca la ley.

11. El premio no se puede cambiar ni negociar.
12. El ganador será contactado por correo electrónico el lunes 10 de febrero de 2015.
13. El concurso estará en vigor desde el 5 al 10 de a las 12h (hora de Barcelona